

ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE DES CANAUX REUNIS DE VILLARD ST PANCRACE

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 14 mars 2014

Conformément aux statuts de l'ASA, sur convocations nominatives, par voies de presse et par affichage sur la Commune de Villard St Pancrace les membres de l'association se sont réunis à 18H00 à la salle des associations communale.

Après avoir constaté que le quorum n'est pas atteint (31 présents ou représentés sur 708 mandataires), le Président convoque les associés dans les mêmes conditions à la deuxième assemblée des propriétaires.

A 18H30 l'ASA a tenue son Assemblée Générale annuelle sous la présidence de Jacques FINE. Marina BLAIS est secrétaire de séance.

Aucune condition de quorum n'étant requise, la liste des présents et représentés est établie. Elle est élargie par les 24 associés constituant l'Assemblée.

En début de séance, le Président annonce que l'ordre du jour est modifié.

Par délibération en date du 27 Février 2014, le syndicat a approuvé l'intervention d'un cadre d'EDSB, concernant la situation de leur projet à partir du canal de Papon.

➤ **Intervention EDSB :**



Suivant délibération du Syndicat du 27 février 2014 Monsieur David BAS ingénieur chargé des projets à EDSB expose que le classement en liste 1 du torrent des Ayes par le Préfet de bassin a mis un terme à leur projet à partir de notre canal de Papon.

Il précise qu'un déclassement ou une dérogation pour aménager la prise du canal Papon permettrait de proposer un nouveau projet aux administrations concernées. Les études réalisées par EDSB pour le projet initial sont de l'ordre 40.000 euros

Le Président précise que :

- l'abandon de ce projet remet en cause l'irrigation par aspersion d'un secteur d'environ 40 hectares,
- l'irrigation gravitaire a montré ses limites lors du sinistre qui s'est produit à Roche André et qui a directement menacé la conduite d'amenée du barrage de Pont Baldy,
- le canal de Papon est dans un état de délabrement remarquable,
- les devis de génie civil et de matériel pour réaliser l'aménagement du canal Papon sont supérieurs à 400 000 euros, hors études,
- l'ASA ne peut pas se permettre, vu son budget, d'envisager une telle réalisation,
- dans les années à venir il est fort probable que l'ASA doive prendre la décision de fermer ce canal et de porter ainsi un préjudice non négligeable à la valeur des terrains et à l'agriculture,
- si effort il doit y avoir, ce sera sur le canal Rencurel qui irrigue une zone agricole plus importante.

➤ **Bilan d'activité :**

Travaux réalisés sur les canaux

- 2 martelières ont été changées sur le canal Neuf au Soubeyrand
- 229 heures de corvées ont été réalisées pour l'entretien des canaux porteurs pour un montant de 2 006 euros de défraiements.

Comme chaque année les corvées ont été clôturées par un apéritif aux fontaines du village.

Travaux prévus

Les travaux prévus en 2013 sur le Rencurel n'ont pu être réalisés au printemps dernier à cause des conditions climatiques particulièrement humides.

Ils sont reprogrammés pour ce printemps aux mêmes conditions de prix.

➤ **Bilan financier :**

Le budget de l'ASA est de :

→ **Recettes**

- Montant du rôle 2013 soit **8 750 €**

→ **Dépenses**

- Section fonctionnement **8750 €**
- Section investissement **0 €**

- Le reste cumulé de l'exercice précédent est de **40 505 €**

- Excédent d'investissement **6 646.20 €**

- Le résultat de l'exercice 2013 présente un excédent global de **47 152 €**

➤ **Questions diverses :**

Malgré les avis défavorables des Chambres Consulaires, de l'ASA, de la Commune ; les interventions de M. Pierre BERNARD-REYMOND, Sénateur, ancien Ministre et M. Joël GIRAUD, Député, le torrent des Ayes a été classé en liste 1 par Arrêté du Préfet coordonnateur de bassin à Lyon.

Devant cet état de fait le syndicat de l'ASA par délibération a pris la décision de saisir un avocat pour introduire un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon contre l'Arrêté de classement.

Mme SERTOUR Léa signale des dégradations sur le réseau secondaire (filioles) au niveau du Gros Rif. Le Président précise que l'ASA ne gère que les canaux porteurs. Les fioles ou peyras doivent être entretenues par les riverains ou utilisateurs.

Personne ne demandant plus la parole, le Président clôt l'Assemblée Générale à 20h30.

Le Secrétaire de séance
BLAIS, Marina

Le Président
FINE, Jacques